

La Situation de l'Enseignement Musical EN FRANCE

Un entretien avec Alphonse Seutin, président de la Fédération nationale des Associations du personnel enseignant des Conservatoires et Ecoles nationales de musique.

Il serait puéril de le nier et nul qui soit raisonnable n'y songe : l'enseignement musical subit une crise en France. Nous avons interrogé M. Alphonse Seutin sur ce grave sujet. Sa situation de Président de la Fédération nationale des Associations du personnel enseignant des Conservatoires et Ecoles nationales de Musique, le rôle de professeur d'une classe supérieure de piano et de la classe d'orgue qu'il remplit avec efficacité au Conservatoire de Roubaix, ainsi que l'expérience qu'il a pu acquérir avec ses élèves privés font qu'il possède des lumières sur cette question. M. Alphonse Seutin a bien voulu nous exprimer son sentiment sans détour.

Comme nous lui faisions remarquer, dès l'abord, que le grand public ignore ce qu'est la Fédération à la tête de laquelle il se trouve placé et sa mission, M. Seutin définit ainsi l'objet de ce groupement :

La Fédération nationale des Associations du personnel enseignant des Conservatoires et Ecoles nationales de Musique date des derniers mois de l'année 1930. Son siège social est à Paris, chez Gaveau : c'est là que se passent, chaque année, nos Congrès.

Notre groupement avait été précédé par la fondation, en 1928, de l'Association générale des Directeurs d'Ecoles et Conservatoires de Musique nationaux, dont le siège social est chez Pleyel.

La formation de ces deux groupements de défense d'intérêts généraux s'imposait de façon indiscutable. Je vais vous exposer le plus brièvement possible le *modus vivendi* de nos Ecoles.

Ne croyez pas que l'épithète « nationale » qui en orne le fronton signifie que ce sont des établissements d'Etat : vous seriez dans une totale erreur. En fait, nos Ecoles sont quasi complètement à la charge des villes où elles sont situées ; et l'Etat, par le moyen de subventions, n'intervient que très faiblement dans les dépenses qu'elles nécessitent.

Une statistique à cet égard aura toute l'éloquence désirable :

En 1914, pour 36 Ecoles, l'Etat distribuait aux Caisses municipales une somme de 121.675 francs, alors que les charges avoisinaient 750.000 francs.

En 1930, pour 44 Ecoles, huit nationalisations nouvelles étaient survenues, l'Etat ne versait que 138.000 francs, alors que les dépenses municipales atteignaient près de six millions ; car, outre certains ajustements de traitements d'après le nouveau coût de la vie et sur la base de ceux consentis en 1914, un assez grand nombre d'Ecoles avaient progressé et avaient dû, par ce fait, dédoubler des classes ou en créer pour des instruments qu'elles ne professaient pas encore.

Il y avait donc là un déséquilibre excessivement marqué, et l'Etat qui, ayant guerre, intervenait pour 1/6 des dépenses, c'est-à-dire pour un taux de 16,5 %, n'était plus qu'à du 2,5 %, laissant la totalité des charges aux Administrations municipales. Aussi, dans un grand nombre de villes, les traitements accordés aux professeurs se

trouvaient-ils nettement insuffisants ; en 1930, combien parmi nous avaient des appointements annuels oscillant entre 2.400 et 3.600 francs pour six heures de cours par semaine, et la moitié moins ? Ils ne faisaient que trois heures !

Ne vous étonnez pas si ces traitements de misère mettaient très souvent dans un cruel embarras nos directeurs qui, lors de la vacance d'une place, avaient peine à obtenir l'instrumentiste qu'ils auraient voulu posséder et devaient parfois se rabattre sur un petit professionnel local, quand ce n'était pas sur un simple amateur, soliste d'une société musicale du lieu.

Ne pouvant plus guère espérer d'améliorations du côté des Municipalités, et associant nos efforts à ceux de nos directeurs, nous fûmes heureux de voir inscrit dans le budget de 1931 un relèvement de 640.000 francs du crédit affecté dans le budget des Beaux-Arts—aux Ecoles nationales de province et d'obtenir du Parlement un vote décidant l'affectation exclusive de la tranche nouvelle à l'amélioration des traitements du personnel dirigeant et enseignant.

C'était un premier pas vers de meilleurs aménagements, nous avait-on affirmé — car la parité d'effort de l'Etat avec les villes paraissait prise pour objectif — mais, hélas ! la mauvaise situation budgétaire nous laisse en panne et, loin de nous voir à nouveau améliorés, nous devons, à chaque budget, veiller au grain, afin de ne pas laisser grignoter ces quelques gros sous péniblement obtenus.

Dire qu'il y a des gens qui nous croient grassement rémunérés ! Je ne vous citerai qu'un exemple : un de mes collègues, brillant instrumentiste à cordes, titulaire des plus magnifiques récompenses que peut décerner le Conservatoire de Paris pour son instrument, donne dans une Ecole nationale du Centre trois heures de cours chaque semaine et pendant toute l'année pour 1.020 francs, soit *quatre-vingt-cinq francs par mois !!!* Et pourquoi ne citerai-je pas encore cette Ecole du Sud-Ouest, où les professeurs sont payés à raison de *huit francs l'heure de cours*, étant entendu qu'en période de vacances ils ne touchent rien, et que lorsqu'une fête mobile tombe un jour où normalement ils ont leur cours, celui-ci se trouve supprimé ?

C'est pourquoi, si l'on songe à l'importance des fonctions de la plupart des professeurs des Ecoles nationales de Musique, il est incontestable que les 4/5, pour le moins, ont des appointements ridicules, dérisoires, je dirai presque : honteux ; il en est un grand nombre parmi eux, *même dans de modestes villes*, qui sont des virtuoses de leur instrument, des musiciens solides possédant une culture musicale générale, et ils forment toujours l'élite artistique de leur région.

M. Bollaert, le nouveau directeur général des Beaux-Arts, que bien des liens rattachent à la musique, a pris à cœur la question de nos Ecoles ; nous savons qu'il mède un statut qui réglerait les points litigieux, tant du côté enseignement que du côté financier. Il est évident que les diffi-

cultés économiques actuelles doivent entraîner et retarder énormément ses projets, mais nous ne doutons pas qu'à la première éclaircie, il ne saisisse l'occasion de réaliser le plan qu'il aura mûri.

Nos Ecoles ont de grandes tâches ; elles forment tous les professionnels locaux et régionaux, elles alimentent toutes les Sociétés de musique (et elles sont légion dans certains départements, comme chez moi dans le Nord), tous les orchestres de théâtre et de concerts, jadis de cinémas, et sont les pépinières du Conservatoire de Paris.

D'après un récent recensement, nos Ecoles ont fait admettre rue de Madrid, depuis dix ans, quatre cent cinquante élèves dans les classes de chant et d'instruments. Si l'on songe que la durée moyenne des études est de quatre années, c'est donc dans l'effectif annuel (470 élèves de chant et instruments en 1930) près de 200 élèves fournis par nos Ecoles nationales de province ; qui, de ce fait, se trouvent alimenter à peu près de moitié l'effectif général, et quasi en totalité les classes d'instruments à vent.

Voici, bien définie, la grande mission qu'ont à accomplir les centres d'enseignement musical régionaux. Mais M. Seutin ne vient-il point de prononcer que les difficultés économiques créent un obstacle à la juste rétribution des professeurs ? La crise, toujours la crise ! Nous savons bien qu'elle influe sur le recrutement des élèves. Dans quelle mesure exacte : c'est là ce que nous aimerais entendre préciser par quelqu'un vivant au cœur du problème. Aussi demandons-nous à notre interlocuteur :

Les Ecoles nationales sont-elles atteintes profondément par la dépression qui exerce ses ravages dans tous les domaines ?

— Vous me posez là une question délicate ; je vais essayer d'y répondre le plus clairement possible, en m'efforçant de l'envisager sous tous ses angles.

Nos Ecoles ont connu, après guerre, une effervescence, un bouillonnement jamais rencontré auparavant, par suite du développement extraordinaire que prit le cinéma muet, amenant l'ouverture de nombreuses salles apportant, avec leurs besoins d'exécutants d'orchestre, des possibilités matérielles pour un grand nombre de musiciens. Prenons comme exemple une ville moyenne de province. Quelques cinémas y fonctionnaient plusieurs fois par semaine, employant piano, violons, violoncelle, contrebasse (certains s'adjointant flûte, clarinette et même des cuivres). L'on trouvait, au moins le dimanche, un orchestre approximativement de la même densité dans quelques cafés. Il est incontestable qu'un petit noyau de musiciens (qui se renouvelait assez vite par suite de modifications dans l'existence de quelques-uns des titulaires de ces postes) trouvait dans ces débouchés la justification d'études musicales. Aussi l'Ecole de Musique de la ville ou de la région voyait-elle son recrutement s'intensifier avec de la persévérance dans les études, car les parents étaient incités à faire des sacrifices pour assurer à leurs

enfants une carrière musicale, puisque celle-ci était susceptible de pourvoir à leur subsistance ou d'y contribuer pour une certaine part. D'ailleurs, nous avons tous possédé à cette époque, dans nos cours d'instruments, des élèves qui, déjà, jouaient au cinéma ou dans une brasserie.

Mais, hélas ! à partir de 1928, la situation se retourna. La T. S. F. améliorant continuellement ses moyens de réalisation, le phonographe commençant à posséder un sérieux répertoire d'enregistrements propres et précis, variés, peu coûteux, vinrent concurrencer dangereusement les orchestres de brasseries et de cafés qui finirent par se voir peu à peu supplantés.

Presque en même temps s'abattait un autre fléau pour ces petits professionnels : l'Amérique nous envoyait les premiers films sonorisés que suivirent bientôt les premiers films parlants. Ce devait être à bref délai le licenciement de tous les orchestres de cinémas. Quelques salles essayèrent bien un moment de conserver le petit quatuor d'instruments qu'elles occupaient, mais les rigueurs de la crise économique, qui ne tarda pas, elle aussi, à entrer en jeu, les contraignit à abandonner ces bonnes intentions.

Vous le voyez, le bouleversement était brutal, et il devait avoir sur le recrutement du Conservatoire de Paris de très sérieuses répercussions, car nous avons eu des élèves qui, admis à Paris et faute de trouver à assurer là-bas leur existence, ont dû cesser de suivre les cours de la rue de Madrid et revenir dans leur ville natale.

Nous voilà revenus au point où nous étions en 1914, car à cette époque, dans la ville moyenne que je prenais en exemple tantôt, il n'y avait presque pas de cinémas et guère plus d'orchestres de brasseries. Evidemment, nous avions alors et nous avons toujours un satisfaisant contingent d'élèves, mais ne peut-on déplorer que cette source de débouchés se soit ainsi tarie ? Nous sommes dans la situation d'un industriel que l'on a supplanté d'un marché où jadis il plaçait sa marchandise.

Vers la même époque, dans un autre domaine, de graves mesures allaient nous porter quelque préjudice. Je fais allusion ici à la réduction du nombre des musiques régimentaires et aux difficultés semées sous les pas des jeunes gens qui désirent y être admis.

Avant 1914, les classes instrumentales de bois et de cuivres de nos Ecoles nationales de Musique voyaient un recrutement abondant, car les jeunes gens venaient y acquérir la connaissance de la clarinette, du piston, du saxophone, etc., avec la certitude de pouvoir, grâce à ces connaissances, être incorporés dans une musique régimentaire, ce qui leur procurait un « congé » plus agréable qu'à leurs camarades astreints aux marches et exercices variés. C'était, comme on dit, le « filon ».

Mais, peu à peu, depuis 1920, tous ces bouleversements ont écarté un certain nombre de jeunes gens de nos Ecoles (ceux qui, jadis, venaient chez nous pour profiter, au régime, d'une « petite vie douce »), ce qui ne veut pas du tout dire qu'ils n'étaient pas intéressants comme musiciens, loin de là ; en disant cela, je ne fais qu'allusion au sentiment qu'avait donné naissance à leur vocation musicale) et ont porté, par ricochet, un coup plus rude aux musiques civiles qui, avant et après leur service, comptaient ces jeunes gens dans leurs rangs.

Quant aux musiques militaires elles-mêmes, ces mesures tyramiques leur sont excessivement néfastes ; et si quelques-unes, grâce à une situation exceptionnelle, peuvent arriver à subsister assez honorablement, les autres sont sérieusement menacées dans leur valeur. J'ai régi à ce sujet des communications de plusieurs chefs de musique qui ne cachent pas leurs appréhensions, leur égoïsme.

Eh, eh ! le mal paraît plus grand qu'on ne l'imaginera, lorsqu'on s'arrête à la superficie... Nous ne doutons pas qu'il prolonge ses racines au-delà des cercles de l'enseignement officiel. Si chagrinants que



ALPHONSE SEULIN.

soient les résultats de notre enquête auprès de M. Seulin, notre désir de connaissance l'emporte sur la peine que nous en éprouvons. Nous voulons savoir. Et nous l'incitons à poursuivre :

— *Dans le domaine « privé », avez-vous observé également des ravages occasionnés par l'arrèvement de la musique mécanique ?*

— Très certainement, et le contraire vous étonnerait, j'en suis certain. Mais j'estime que nous sommes encore trop près du « départ » de ces inventions nouvelles pour juger pleinement et sainement du nouvel état de choses qui s'est institué. Je crois que l'on a péché par excès de pessimisme, et qu'une fois tout cela « tassé », le mal ne sera pas si étendu qu'on pouvait le supposer tout d'abord, et que, d'autre part, il sera peut-être susceptible d'avoir apporté, à côté de ses méfaits, quelques bienfaits.

Il est incontestable, par exemple, que la vente des pianos a baissé dans d'assez sérieuses proportions et les difficultés d'exploitation rencontrées par certaines maisons de renommée universelle, qui semblaient bâties sur le roc, en sont l'illustration la plus frappante.

Il importe de préciser. Auparavant, dans toute maison de bonne bourgeoisie, dans le salon trônait un beau piano, tant droit qu'à queue. C'était bien souvent un cadeau qu'avaient fait les parents à leur fille. Elle y « pianofait », encore de temps à autre ; il garnissait avantageusement un coin de

la pièce et, plus tard, tentant les enfants, il incitait les parents à leur donner un professeur.

Mais la T. S. F. et le phono sont venus prendre place parmi le mobilier, mettant à la disposition du premier venu toutes leurs facilités, toutes leurs ressources, mettant, parallèlement aux exécutions familiales laborieusement échafaudées, des auditions toutes faites. Une partie de la jeunesse (elle que l'habitude, certaines convenances de bon ton, certaine éducation, envoyait vers les études musicales plus que le goût et le feu sacré) prit prétexte de ces nouveaux apports pour rejeter ce qu'elle faisait jusqu'alors sans nulle ardeur. Et l'argent des leçons ainsi supprimées servit à l'acquisition d'un « Superhétérodyne » ou d'un « Vivatonal »...

Au mariage de la jeune fille, au lieu du piano traditionnel, il sera peut-être fait choix d'un beau meuble de T. S. F. avec prise de pick-up ! Et plus tard, si elle envisage de faire donner une éducation musicale à ses enfants, il faudra résoudre un problème préliminaire : celui de l'acquisition de piano. Il n'en faudra peut-être pas davantage pour que le projet soit renvoyé aux calendes.

Mais pour être juste, les appareils mécaniques ne sont pas seuls fautifs ; il existe encore d'autres causes.

Avant guerre, nous venions de le dire, il était de bon ton, de bonne éducation pour les jeunes filles d'apprendre le piano pendant plusieurs années, jusqu'aux fiançailles même. Depuis lors, ces habitudes ont été bouleversées et la musique s'est vue cruellement mise à l'épreuve : suprématie des divers sports, développement de l'automobilisme et multiplication des sorties (finies les réunions de famille ou d'amis où jadis la jeunesse avait l'occasion de se « produire » au milieu des amis), diversité des spectacles et notamment des cinémas, ambitions des jeunes filles qui veulent égaler les jeunes gens dans les épreuves universitaires.

Maintenant les études musicales se poursuivent assez malaisément et les professeurs constatent tous à l'envi le manque de persévérance et d'ardeur.

Quant à la crise économique générale, elle nous a frappés plus durément que quiconque, car les premières restrictions ont porté naturellement sur le superflu et l'on nous a vite rangés sous cette rubrique, si bien que certains pessimistes ont attribué aux nouveaux engins mécaniques des effets qui procédaient de toutes autres causes. Nul doute qu'une amélioration dans les affaires serait profitable à l'enseignement musical privé.

— *Les constatations que vous établissez, les pressentiments dont vous me faites part, tout est... grisant dans vos propos. Ne me laissez pas sur cette impression...*

— Je ne vous dissimulerais cependant pas que tout ceci me préoccupe, autant comme Président de la Fédération des Professeurs de Conservatoire qu'au point de vue plus personnel de professeur de piano.

Pour le cinéma, la cause est entendue et je ne crois guère à la résurrection, dans nos départements, des orchestres de cinéma. Il faut en faire son deuil.

Pour les orchestres de cafés, la crise a apporté une modification dans le recrutement de ces orchestres. Les grands établissements n'ont plus d'orchestre en titre. Il

engagent pour une durée variable (une à plusieurs semaines) un orchestre qui fait des tournées, tout comme Baret, et la province qui, auparavant, se suffisait à elle-même, puisant dans ses éléments locaux ce qui lui était utile, est maintenant sous un régime meilleur qu'il y a quelques années, concurrencé par des groupements musicaux fondés dans la capitale, sous l'égide d'une vedette qui donne son nom au noyau de musiciens dont elle s'est entourée. Comme valeur musicale ce n'est pas meilleur que ce que donnaient auparavant les orchestres locaux à denière, mais cela donne au gérant du café l'occasion d'une petite réclame pour attirer une clientèle à chaque changement d'orchestre. Je signalerai en passant qu'il s'est créé de nombreux groupements féminins qui ne dédaignent de sacrifier au goût du jour et de quitter l'archet pour souffler dans un saxo, voire dans une trompette ou un trombone : ce qui est plus curieux que gracieux.

Le point capital, dans tout ceci, c'est une reprise assez sérieuse de ces orchestres. Il est à espérer que cet « exhibitionnisme » s'atténuerà et que chacun, à égalité de valeur, s'efforcera d'utiliser les produits du terroir, encourageant de cette façon les études musicales régionales.

En ce qui concerne les musiques militaires, de vives campagnes de protestation se font jour, des aménagements, des accommodements sont souhaitables et nous espérons que M. le Ministre de la Guerre, de qui dépend, en premier lieu, la solution satisfaisante de cette importante question pour l'avenir de nos Sociétés musicales et pour la fréquentation de nos classes dans les Ecoles de musique, s'efforcera de concilier les intérêts en jeu. On sait que certaines instructions ont été données, mais les bureaux de recrutement semblent n'y prêter qu'une attention bien légère. Il est parlé d'un certain certificat d'aptitudes musicales dont l'obtention garantirait aux titulaires l'incorporation dans une musique régimentaire. Pourquoi n'étendrait-on pas cet avantage — et, même, pourquoi ne commencerait-on pas par utiliser en premier lieu dans les musiques les lauréats de nos Ecoles, possesseurs d'un premier ou d'un second prix ? Ecoles et musiques ne pourraient qu'y gagner, et il est lamentable de savoir que la musique de tel régiment d'infanterie d'une grande ville de France, le jour où elle a un concert à donner, est obligée de faire appel à des éléments civils pour la renforcer, alors que l'on a négligé d'incorporer de bons instrumentistes versés, de force, dans l'aviation ou dans l'artillerie.

J'en arrive maintenant à l'éducation musicale des masses, éducation qu'il faut prendre par le commencement, c'est-à-dire par la jeunesse.

Nous devons rendre hommage aux nobles efforts du Comité national de Propagande pour la Musique, qui s'est donné pour tâche de lutter pour l'institution de l'enseignement obligatoire des notions élémentaires de musique, « afin de permettre à l'enfant de déchiffrer sans grand effort les mélodies d'un livre peu compliqué. » Magni-

fique idéal auquel nous ne pouvons que sousscrire, ne nous séparant dudit Comité que sur des questions de recrutement professoral. Il importe beaucoup de donner le goût et le sens de la musique dès la jeunesse : n'est-ce pas préparer de cette façon le meilleur terrain pour des enrichissements musicaux postérieurs ?

Il importe également que soit développée le plus possible l'initiation à l'histoire de la Musique, à la connaissance générale de ses œuvres les plus marquantes, afin de préparer de cette manière un public pour nos concerts et pour nos théâtres qui en ont grand besoin.

J'ai observé que la T. S. F. ne tarde pas à devenir indifférente à celui à qui on n'a jamais parlé de musique. Ma réflexion est tellement juste que certains postes ou certaines émissions cherchent le plus possible à documenter leurs auditeurs sur les œuvres qui vont être exécutées. Mais vous savez comme moi qu'une telle éducation, pour être profitable, doit être commencée tôt, à l'époque où l'on n'a pas encore de parti pris. Or, si à trente-cinq ans on a toujours marqué de l'indifférence pour la musique, ce n'est guère à cet âge-là que l'on peut se transformer.

Certains pédagogues s'opposent à ce que l'initiation à la musique figure dans les programmes scolaires, prétextant le manque de temps. Le beau motif !

Il faut absolument introduire la musique à l'école, non sous une forme abstraite et purement théorique, mais sous celle d'un enseignement aimable, d'une compréhension facile, afin que la jeunesse considère les moments qui seront consacrés à cet art comme un divertissement instructif.

Enfin, et en dernier lieu, je vous parlerai du besoin de stimuler les études instrumentales privées, en multipliant des sources d'émulation. Et ici, ce n'est plus le Président de la Fédération des Professeurs de Conservatoires qui va vous parler, mais l'un des nombreux professeurs privés de nos villes de province.

Je lance cette année, dans le Nord de la France et pour l'enseignement privé du piano, une organisation que j'ai dénommée Jury d'examen des études musicales libres; je n'ai nulle prétention d'innover en cette matière, et je ne fais qu'adapter en province une méthode qui existe déjà et qui produit d'excellents résultats tant à Paris que dans d'autres capitales.

Cette organisation, dont le Comité d'honneur et le Jury d'examen comprend de hautes personnalités musicales parisiennes et régionales, est instituée afin de procurer aux élèves de l'enseignement musical privé et à leurs professeurs, aux maisons d'éducation, aux pensionnats, des buts dans le travail, des stimulants, des points de jalonnements dans le cours des études.

Grâce à des programmes minutieusement gradués, de l'élémentaire au degré supérieur (non toutefois un degré supérieur de professionnel, mais de consciencieux amateur), les élèves, dans des examens annuels — qui se passent à Lille dans le salon d'audition de la firme Odeola — pour-

ront venir faire contrôler leur travail et recevoir une récompense suivant le mérite dont ils auront fait preuve, tout comme au lycée ou au collège. Professeurs privés et élèves ne travailleront donc plus dans l'isolement d'hier.

L'obtention d'une distinction quelconque rémunère l'élève de ses efforts de l'année et le prédispose favorablement à conquérir l'année suivante une récompense supérieure. Quant au professeur, car j'ai songé autant à lui qu'à l'élève, il peut s'attacher ainsi beaucoup plus facilement ses élèves, les tenir en haleine par la perspective de plus hautes récompenses, les inciter donc à poursuivre leurs leçons, à aller de l'avant, année par année, le programme établi démontrant aux parents que l'intéressé a encore des étapes à gravir s'il le veut et, grâce à ses succès précédents, être encouragé à s'y essayer.

— L'organisation dont vous m'exposez l'idée sur laquelle elle est fondée et le mécanisme me paraît devoir donner de précieux résultats. Les élèves seront mieux dans la main des professeurs de la région. D'où il résultera que ceux-ci verront leur tâche facilitée. Ils s'attacheront plus aisément leurs disciples, en développeront le rayon, même. Et grâce aux succès que ceux-ci pourront remporter, l'enseignement des maîtres acquerra un relief nouveau dans lequel les familles trouveront la justification d'un surcroît de confiance.

— Je vous sais gré de cette appréciation, vous avez traduit mes intimes pensées. J'estime, de plus, que les études professionnelles ne pourront que gagner à la réussite de cette entreprise, car si, grâce à elle, la situation des professeurs actuels s'améliore matériellement, les « vocations » s'épanouiront plus librement, plus largement pour des métiers qui s'avèreront productifs.

Enfin, qui sait si, à la suite de ces Examens aux visées modestes, ne se découvrira pas des « natures » que l'on pourra aiguiller vers les Ecoles officielles, afin qu'elles puissent acquérir là une plus grande somme de savoir dans une émulation plus serrée et dans des programmes plus approfondis.

Vous voyez par ce que je viens de vous dire qu'ayant réfléchi sur tous les « fléaux » qui se sont abattus sur la Musique, je garde une entière confiance quant à son avenir et pour celui de ceux qui s'adonnent à sa diffusion ou à son enseignement. Le temps n'est plus où l'on pouvait vivre tranquille ; mais dans quelle profession le peut-on encore ?

Oui, en dépit de tous les nuages amoncelés, un rayon d'espérance luit dans le Nord. Il réchauffe le cœur. Puisse cette expérience locale prouver l'efficacité du principe connu et déjà exploité, d'où elle tire son prétexte. Si les résultats obtenus sont tangibles, il y aurait lieu d'en étendre le champ à toutes les provinces. Ne vendons point la peau de l'ours. C'est, bien sûr, aux fruits que l'on juge l'arbre. Mais qui ne souhaiterait qu'ils passent la promesse des fleurs ?...

OMER SINGELEE